Division des Examens et Concours

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZURDIEC/18-782-1793 du 11/06/2018

SUBVENTION FORFAITAIRE POUR DEPENSES DE MATIERE D'ŒUVRE - SESSION 2018

Destinataires : Messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements publics et privés sous contrats s/c de messieurs les DASEN - Mesdames et Messieurs les Directeurs de CFA - Mesdames et Messieurs les responsables des centres d'examens - Mesdames et Messieurs les IA-IPR - Mesdames et Messieurs les IEN-ET

Dossier suivi par : M. PIZETTE - Tel : 04 42 91 72 18 - mail : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la liste des taux de remboursement de matière d'œuvre à l'usage des candidats pour la session 2018 des examens de niveau V, IV, et III.

Les dispositions générales publiées au Bulletin Académique n°115 du 13/09/1999 demeurent en vigueur.

Comme vous le savez, les crédits de fonctionnement sur lesquels s'imputent les dépenses de matière d'œuvre sont strictement contingentés ; en conséquence, les taux de subvention figurant en annexe sont des taux plafonds ne pouvant faire l'objet d'aucune augmentation en cours de session.

J'attire votre attention sur les points suivants :

- Les professeurs sollicités pour la conception des sujets prennent connaissance, en début de procédure, du montant affecté à chaque spécialité après avis, le cas échéant, des corps d'inspection.
- Il vous appartient, en votre qualité de chef de centre d'épreuves pratiques, de redoubler de vigilance au moment de la réception des fiches de matière d'œuvre qui vous sont adressées avant la session d'examen, afin de réduire les éventuelles disparités entre le taux forfaitaire et le montant réel de la dépenses engagée par vos soins.
- Pour le remboursement des candidats originaires d'une autre académie, vous disposez en annexe 1, d'un modèle de convention de remboursement de matière d'œuvre mis à jour pour la session 2018. Cette convention est réservée à la prise en charge financière des candidats issus d'une autre académie ou bien des candidats inscrits dans l'académie d'Aix-Marseille et subissant les épreuves pratiques dans une autre académie.
- o Pour les candidats de l'académie d'Aix-Marseille exclusivement, vous renseignerez l'annexe 2 de façon précise.
- Pour les EPLE, il est inutile d'adresser au rectorat les factures justifiant les dépenses engagées : la subvention sera déléguée par la Division des Examens et Concours du rectorat selon le calcul suivant : coût unitaire forfaitaire par le nombre de candidats convoqués tel qu'il est établi par les bureaux chargés de l'organisation dans les Direction des services départementaux de l'Education Nationale et au Rectorat (M. PIZETTE—Tel : 04.42.91.72.18).
- Pour les établissements privés, la réglementation prévoit que la subvention intervient à réception des factures.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

RECTORAT d'Aix-en-Provence Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours

Dossier suivi par S. PIZETTE

CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE

(Candidats issus d'une autre académie)

X :	04.42	91.72.	18	
------------	-------	--------	----	--

Mél. : serge.pizette@ac-aix-marseille.fr	Matière d'œuvre d'E	xamen – Session 2018
O Brevet d'études professionnelles	O Baccalauréat professionnel	O Brevet de technicien supérieur
O Certificat d'aptitude professionnelle	O Baccalauréat technologique	O Brevet professionnel
O Mention complémentaire de niveau V	O Baccalauréat général	O Brevet de technicien
Spécialité	Epreuve	
Convention de remboursement de frais		
Entre le Recteur de l'académie d'Aix-Mars	seille d'une par	t
O et le Recteur de l'académie de	d'autre par	t .
O et le Chef d'établissement (centre d'ép	-	
Il est convenu ce qui suit :	·	
Article 1 : Les candidats inscrits à l'exam sont admis à subir les épreuves	pratiques au	mie de
Article 2 : L'établissement centre d'exame déroulement	en fera l'avance des frais de m	vantes arrêtées conformément au coût
	bre de candidats convoqués au titre de l'académie d'origine	Montant total à rembourser
Article 3 : Le montant à rembourser est à signature de la présente convei Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille	O Le Recteur de I	blissement centre d'examen dès la 'académie d'origine : issement centre d'épreuves
	Fait à	le

NOTA: Joindre un RIB ou un RIP du compte du centre d'examen à rembourser.

ANNEXE 2

RECTORAT d'Aix-en-Provence Académie d'Aix-Marseille

Division des Examens et Concours Dossier suivi par S. PIZETTE

2: 04.42.91.72.18

Mél.: serge.pizette@ac-aix-marseille.fr

CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT DE LA MATIERE D'ŒUVRE NECESSAIRE AUX EXAMENS DES CANDIDATS DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

(Candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille)

Matière d'œuvre d'Examen - Session 2018

EXAMENS	SPECIALITES	EFFECTIFS CANDIDATS EPREUVES PRATIQUES PONCTUELLES

Renseigner de façon précise, cette annexe en faisant figurer l'ensemble des examens ouvrant au remboursement de la matière d'œuvre concernant exclusivement les candidats issus de l'académie d'Aix-Marseille aux **épreuves pratiques ponctuelles.**

Fait à

le

Cachet et signature du Chef d'établissement

SESSION 2018 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BTS	TAUX
ANALYSE DE BIOLOGIE MEDICALE	5
BIOANALYSES ET CONTROLES	5
BIOTECHNOLOGIES	25
METIERS DE LA CHIMIE	5
DESIGN D'ESPACE	5
DIETETIQUE	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT A	5
HOTELLERIE RESTAURATION OPT B	20
METIERS DE L'EAU	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT A	5
METIERS DE L'ESTHETIQUE OPT B	5
OPTICIEN LUNETIER	5

DT	TAUX
PROTHESISTE-ORTHESISTE	50

BMA	TAUX
GRAPHISME ET DECOR OPT A	40
GRAPHISME ET DECOR OPT B	40

BP	TAUX
ARTS DE LA CUISINE	45
ARTS DU SERVICE ET DE MA COMMERCIALISATION EN RESTAURANT	70
BOUCHER	60
BOULANGER	40
CARRELAGE MOSAIQUE	60
CHARPENTIER OPT BOIS	55
CHARPENTIER OPT MARINE	50
FLEURISTE	100
INSTALLATEUR DEPANNEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	16
INSTALLATIONS ET EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	50
MACON	100
MENUISERIE ALU VERRE	150
MENUISIER	40
MONTEUR EN INSTALLATIONS DU GENIE CLIMATIQUE ET SANITAIRE	80
PEINTURE REVETEMENT	100
PREPARATEUR EN PHARMACIE	5

ВСР	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS ET SERVICE A LA PERSONNE	10
ARTISANAT METIER D'ART OPT TAPISSIER D'AMEUBLEMENT	40
BIO INDUSTRIES DE TRANSFORMATION	18
COMMERCIALISATION EN SERVICE DE RESTAURANT	30
CUISINE	40
ESTHETIQUE COSMETIQUE PARFUMERIE	5
HYGIENE PROPRETE STERILISATION	10
OPTIQUE LUNETTERIE	10
OUVRAGES DU BATIMENT OPT METALLERIE	25
PHOTOGRAPHIE	10
PROTHESE DENTAIRE	100
TECHNICIEN CHAUD INDUS	15
TECHNICIEN EN INSTALLATION DES SYSTEMES ENER ET CLIM	10
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	50

SESSION 2018 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

CAP	TAUX
AGENT POLYVALENT DE RESTAURATION	20
AGENT DE PROPRETE ET D'HYGIENE	5
ARTS DU BOIS OPTION A : SCULPTEUR ORNEMANISTE	45
ARTS DU BOIS OPTION C : MARQUETEUR	30
ART ET TECHNIQUE DE LA BIJOUTERIE JOAILLERIE	10
ARTS DE LA RELIURE	30
ASSISTANT TECHNIQUE EN MILIEU FAMILIALE ET COLLECTIVITE	10
BOUCHER	60
BOULANGER	15
CARRELEUR MOSAISTE	70
CHARPENTIER BOIS	15
CHOCOLATIER CONFISEUR	15
CONSTRUCTEUR DE ROUTES	50
CONSTRUCTEUR EN CANALISATION TP	50
CONSTRUCTEUR BOIS	20
COUVREUR	50
CUISINE	20
DECORATION EN CERAMIQUE	10
DOREUR A LA FEUILLE ORNEMANISTE	20
EBENISTE	30
EMPLOYE TECHNIQUE DE LABORATOIRE	10
ENCADREUR	30
ESTHETIQUE COSMETIQUE SOIN CONSEIL	5
FERRONNIER D'ART	15
FLEURISTE	30
GARDIEN D'IMMEUBLE	20
INSTALLATEUR EN FROID ET CONDITIONNEMENT D'AIR	30
HORLOGERIE	15
INSTALLATEUR SANITAIRE	30
INSTALLATEUR THERMIQUE	20
MACON	70
MAINTENACE DE BATIMENTS DE COLLECTIVITES	15
MARBRIER BATIMENT DECORATION	10
MAROQUINERIE	15
MENUISIER FABRICANT DE MOBILIER ET AGENCEMENT	15
METIER DE LA MODE : VETEMENT EL OLL	25
METIER DE LA MODE : VETEMENT FLOU	10
MENUISIER ALUMINIUM VERRE	80
MENUISIER INSTALLATEUR MODELE MOULES CERAMIQUES	20
MONTEUR EN ISOLATION THERMIQUE ET ACCOUSTIQUE	5 80
ORTHO-PROTHESISTE	20
PATISSIER	20
PEINTRE APPLICATEUR DE REVETEMENT	
PETITE ENFANCE	100
PLATRIER PLAQUISTE	25
POISSONNIER	25
REALISATION EN CHAUDRONNERIE INDUSTRIELLE	15
RESTAURANT	30
SERIGRAPHIE INDUSTRIELLE	20
SERRURIER METALLIER	15
SERVICE EN BRASSERIE CAFE	10
SERVICE EN BRASSERIE CAPE SERVICE HOTELIER	10
SIGNALETIQUE ENSEIGNE ET DECOR	20

SESSION 2018 TAUX DE LA SUBVENTION PAR CANDIDAT

BEP	TAUX
ACCOMPAGNEMENT SOINS & SERVICES A LA PERSONNE	5
AMENAGEMENT FINITION	20
AUXILIAIRE EN PROTHESE DENTAIRE	30
BOIS OPT MENUISERIE AGENCEMENT	30
FROID ET CONDITIONNEMENT DE L'AIR	25
INST DES SYSTEMES ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	20
RESTAURATION OPTION SRC	30
RESTAURATION OPTION cuisine	20
OPTIQUE LUNETTERIE	12
REALISATION DU GROS OEUVRE	80

BTN	TAUX
HOTELLERIE RESTAURATION (STHR)	30

MC V	TAUX
AIDE A DOMICILE	5
BOULANGERIE S PECIALISEE	15
CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT	15
EMPLOYE TRAITEUR	20
MAINT DES SYSTEMES EMBARQUES DE L'AUTO	15
PATIS GLAC CHOC CONF SPEC	15